



Document préparatoire pour les votations

Initiative populaire fédérale « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »

Situation initiale

L'initiative dite « pour la responsabilité environnementale » exige la transition vers une économie qui ne met pas en danger nos bases vitales, notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie et des matières premières ainsi que l'émission de substances nocives. D'ici dix ans, la consommation en Suisse devra également répondre à ces exigences. Ces deux points représentent un changement fondamental. En effet, selon l'Office fédéral de l'environnement, il faudrait les ressources de plus de trois terres (« limites planétaires ») si tout le monde consommait, habitait, voyageait et travaillait comme la population suisse. Les « limites planétaires » indiquent les limites physiques, chimiques et écologiques de la planète terre (changement climatique, pollution de l'air, perte de biodiversité, consommation d'eau, etc.) Plus les limites sont dépassées, plus les processus risquent d'être déséquilibrés, le cas échéant de manière irréversible.

L'initiative a été déposée en 2023 par les Jeunes Vert.e.s, avec le soutien du parti des Vert.e.s, du PS, d'associations de protection de l'environnement, des animaux et de l'agriculture ainsi que de membres de la communauté scientifique. Pour eux, les mesures de protection du climat et de l'environnement prises jusqu'à présent ne sont pas suffisantes. Ils demandent des mesures concrètes pour rendre l'économie et la consommation plus durables. Les opposants à l'initiative y voient en revanche une trop grande atteinte à la liberté économique. De plus, il faudrait s'attendre à un désavantage concurrentiel pour l'économie suisse ainsi qu'à une perte de prospérité générale.

Recommandations

Le Conseil national (129:60 et 2 abstentions), le Conseil des États (34:9 et 1 abstention) et le Conseil fédéral ont recommandé de rejeter ce projet. Une proposition visant à élaborer un contre-projet direct n'a été approuvée que par une minorité du Conseil national. La votation populaire aura lieu le 9 février 2025.

Arguments

Pour umweltverantwortung.ch	Contre Journal des débats parlementaires
<ul style="list-style-type: none">• La Suisse pollue beaucoup trop l'environnement. Avec son niveau de vie élevé, la Suisse fait également partie des pays dont l'empreinte écologique par personne est supérieure à la moyenne. Dans le domaine du climat, la Suisse occupe la troisième place en Europe. Outre le climat, les limites planétaires de la perte de biodiversité, de la consommation d'eau et de l'apport d'azote et de phosphore sont dépassées en Suisse.• La Suisse cause encore plus de dégâts à l'étranger qu'en Suisse. Plus de 70% de l'impact environnemental de la Suisse provient de la production de biens importés en Suisse. De nombreux biens consommés en Suisse sont produits dans d'autres pays, où la production peut avoir un impact considérable sur l'environnement. Les succès partiels d'une réduction de la pollution en Suisse sont annulés par les dommages que nous causons à l'étranger.• Les limites planétaires sont bientôt dépassées dans tous les domaines. Les mesures mises en œuvre jusqu'à présent ne suffisent pas à réduire la pollution de l'environnement à un niveau « tolérable pour la planète ». C'est pourquoi il est nécessaire de fixer des objectifs clairs, de mesurer les progrès accomplis et de définir un calendrier précis.	<ul style="list-style-type: none">• Des exigences irréalistes et précipitées Pour respecter le délai de 10 ans exigé par l'initiative, la Suisse devrait prendre unilatéralement des mesures réglementaires et incitatives rigoureuses et radicales. Au lieu d'une action isolée de la Suisse, une coordination et une concertation internationales seraient nécessaires.• Des conséquences économiques et sociales de grande ampleur Les produits et les services destinés au marché suisse devraient être produits dans des conditions plus strictes que les produits destinés au marché étranger. Cela concernerait surtout les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de l'approvisionnement en énergie, de la mobilité ainsi que de l'habillement et de l'habitat. En outre, la mise en œuvre de l'initiative entraînerait des coûts d'application supplémentaires.• Les processus législatifs et stratégiques existants suffisent et doivent être poursuivis. Le principe du développement durable est déjà ancré dans la Constitution fédérale. Le Conseil fédéral et le Parlement ont déjà fixé différents objectifs et pris des mesures pour préserver les ressources naturelles, notamment dans les domaines de l'économie circulaire, de la politique climatique, de la politique agricole et du développement durable.